

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2025**

Présent-e-s :	M. Martin BARCELLINI, Président
	Mme Aline JOLIAT, Vice-présidente
	Mme Nicole ROEHRICH, Secrétaire
	Mme Anne-Muriel BROUET
	M. Christian CHATELANAT
	M. Paul EUGSTER
	M. Xavier FRANCEY
	Mme Fabienne HUTIN
	M. Loïc JACOT-DESCOMBES
	Mme Odile JAEGLE BONVIN
	Mme Sylvie JAY
	M. Gustavo KUHN
	M. Christian MARTI
	M. Pierre-Alain MOTTIER
	Mme Caroline ORELL
	M. Téo RACORDON
	Mme Floriane SCHMIDT
	M. Vincent TOURNIER
	Mme Joëlle ZILLIOX
Excusé-e-s :	-
Absent-e-s :	-
Conseil administratif :	M. Félicien MAZZOLA, Maire
	Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
	M. Frédéric REVERCHON, Conseiller administratif
Verbaliste :	M. Mark SCHWASS
Assiste :	Mme Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025**
- 3. Communications du bureau**
- 4. Communications des commissions**
- 5. Communications du Conseil administratif**
- 6. DM 988 - Crédit d'étude de CHF 250'000.- TTC pour la réalisation d'études mobilité pour deux nouvelles lignes de bus (90 et 25)**
- 7. DM 1009 - Crédit d'investissement de CHF 598'000.- TTC destiné au remplacement de deux véhicules pour le parc automobile communal du service voirie et espaces verts**
- 8. DM 1011 - Crédit d'étude de CHF 445'000.- TTC destiné au sauvetage des arbres existants et au réaménagement de la place du village**
- 9. M 235 - Conversations carbonees : trouvons des solutions ensemble**
- 10. Questions**
- 11. Propositions individuelles et divers**

M. Barcellini, ci-après **le Président**, ouvre la séance à 20h48.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** soumet l'ordre du jour à approbation.

➤ **Par 18 voix pour, soit à l'unanimité des personnes présentes, l'ordre du jour est accepté.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

Mme Jay signale que les noms correspondant aux signatures à la fin du procès-verbal sont ceux de la législature précédente, soit Mme Roehrich en tant que Présidente et Mme Joliat en tant que Secrétaire. La correction à apporter est donc d'indiquer que M. Barcellini est Président et Mme Roehrich Secrétaire.

M. Marti arrive à 20h50.

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal du 18 novembre 2025 est approuvé par 19 pour, soit à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

175^e anniversaire, courrier de l'ASC

Le Président rapporte qu'un courrier de l'ASC a été reçu concernant l'anniversaire approchant des 175 ans de la commune. Ce point sera repris par M. Mazzola, sachant qu'il comporte une classification du bâtiment de la Mairie.

Suppléances

Après consultation des groupes politiques, le Bureau a demandé à l'administration d'aller de l'avant avec les suppléances et de formuler une proposition de motion à leur sujet.

Pétition route de Soral

M. de Castro a déposé une pétition concernant la « contre-route » de Soral. Il demande à être entendu par le CM lors d'une commission pour traiter le sujet. Il était un peu tard pour mettre la pétition à l'ordre du jour ce soir, mais elle le sera au prochain CM.

4. Communications des commissions

► Commission aménagement et mobilité (CAM)

Mme Joliat rapporte que la commission s'est réunie le 9 décembre. Elle a traité de la DM 988 pour la réalisation d'études mobilité de lignes de bus, dont il sera question plus tard. Une présentation a été donnée sur l'avancement du PLQ Vuillonnex, repris par la Commune avec une nouvelle équipe de mandataires. Il s'agit d'un beau projet qui met en avant la césure verte, préserve les arbres d'importance, favorise la mobilité douce et les accès facilités aux différentes écoles et promeut le bien-vivre ensemble. Environ 270 logements sont prévus, mais le projet n'est pas encore public. Des rencontres avec diverses parties prenantes sont encore planifiées avant une présentation publique prévue avant la fin du 1^{er} semestre 2026.

► Commission sociale et sécurité (CSS)

Mme Schmidt indique que la commission s'est réunie le 2 décembre. Elle a unanimement approuvé l'attribution de la 2^e partie des subventions annuelles en Suisse et à l'étranger. Pour rappel, les subventions

aux projets suisses sont destinées à des actions sociales dans le canton, mais aussi à des aides d'urgence par le biais d'institutions. Les subventions à l'étranger sont distribuées entre la FGC et les projets reçus par la Commune. Pour rappel, un financement d'aides d'urgence extraordinaire est également utilisé de manière proactive par le pôle social.

► Commission sports, art et culture (CSAC)

M. Jacot-Descombes rapporte que la commission s'est réunie le 2 décembre 2025. Elle a bénéficié d'une présentation du programme culturel du 1^{er} semestre 2026, ainsi que de l'implémentation du matériel sportif. Un élément à relever est l'utilisation relativement importante des casiers connectés. Le fonds de mise en valeur a également été débattu, et la commission a demandé au CA de revenir avec un projet de modification potentielle de son règlement.

► Commission infrastructures et travaux (CIT)

M. Tournier indique que la commission s'est réunie et a traité de la DM 1011 destinée au sauvetage des arbres et au réaménagement de la place du village, qui sera reprise au point 8.

► Commission espaces publics, nature, énergie et durabilité (CENED)

Mme Brouet rapporte que la commission s'est réunie le 25 novembre, et a discuté de la demande de crédit pour le remplacement de véhicules du service voirie et espaces verts, sujet qui sera discuté plus en détail au point 7.

► Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN)

M. Francey indique que la CAFEN s'est réunie le 9 décembre 2025. Elle a traité les DM 1009 et 1011, mais la DM 1010 n'a pas été traitée, car les commissions CENED et CIT ont demandé un ajournement pour avoir la nouvelle tarification intégrant les panneaux solaires au lieu des tuiles. Cet objet a donc été renvoyé à la prochaine séance de janvier.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de M. Mazzola, Maire

Solidarité internationale

Une aide extraordinaire a été accordée à la Croix-Rouge suisse pour ses interventions à Gaza et au Soudan, à hauteur de CHF 2'677.-, soit le solde disponible au budget.

Pins de la commune

Les pins (les accessoires, pas les arbres) officiels de la commune ont été produits et distribués uniquement aux CM et aux SG, marquant leur engagement.

Restauration scolaire

Afin de répondre à la doléance transmise par les enfants, ainsi qu'au sondage effectué auprès des parents et aux questions posées lors du Conseil municipal, une séance a été tenue pour rencontrer les enfants et tester la cuisine du restaurant scolaire.

Trois Conseillères municipales de la commission sociale étaient notamment présentes. Une autre séance aura lieu avec les parents au printemps 2026 pour présenter les enjeux et contraintes particulières à la restauration scolaire afin de poursuivre le processus d'amélioration entamé.

175^e anniversaire de la commune

La fête aura lieu du 30 octobre au 1^{er} novembre 2026, date de la création officielle de la commune, marquant son indépendance vis-à-vis de Bernex et Onex. Un budget a été voté lors de la dernière séance, et le CA s'attèle à l'organisation de la manifestation. L'intention claire est de marquer la dimension

historique de cette commémoration et de mettre en valeur celles et ceux qui contribuent à la vitalité de Confignon aujourd'hui. L'ASC pourra naturellement participer à la manifestation si elle le souhaite.

Fontaine de la route de Soral

La fontaine a été retirée suite à un accident où un véhicule est entré en collision avec un poteau de la fontaine. En raison du risque d'écroulement relevé par une expertise d'ingénieurs, il a été décidé de démonter la fontaine en urgence. Une évaluation est en cours pour la suite des opérations. **M. Mazzola** remercie les services qui sont intervenus, soit le SIS, le CRI, les TPG, la police municipale et les services techniques.

Ateliers cuisine et santé

Ce projet organisé en partenariat par le pôle social et Caritas a pour ambition de favoriser la qualité de l'alimentation sans se ruiner, de mettre en avant les produits locaux et les possibilités d'éviter le gaspillage. Le concept est que les personnes participantes cuisinent et mangent ensemble. Le premier atelier aura lieu le mardi 20 janvier à Cressy Plus.

Fondations

M. Mazzola rapporte que les fondations dont il est membre ne se sont pas réunies.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco, Conseillère administrative

Fontaine bis

Dans la mesure où la fontaine et son couvert sont classés, des discussions ont eu lieu avec la CMNS avant son démontage. En outre, des démarches ont été entreprises auprès des assurances puisque la personne qui a percuté le poteau ne s'est pas dénoncée.

Place du village

Un courrier de l'OCAN a été reçu. Il informe du soutien de l'office au projet, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie d'arborisation de l'aire urbaine. Le crédit cantonal de subvention d'investissement pour l'arborisation pourra donc vraisemblablement être mobilisé. Les modalités d'octroi de cette subvention étant actuellement en cours de finalisation, l'OCAN n'a pas pu préciser la participation financière de l'État, ni déterminer le montant exact qui pourra être alloué. Des précisions et des engagements ont été demandés en vue de la réalisation du projet. Pour rappel, l'objet soumis à l'ordre du jour de ce CM concerne la partie étude.

Séquoia du parc de la Mairie

Au vu de l'état sanitaire de l'arbre, une demande a été déposée auprès de l'OCAN pour son abattage, qui a été validé pour février 2026. Le tronc sera préservé sur 5 à 6 mètres pendant 3 à 4 ans, et seule la partie supérieure sera retirée. La partie restante sera surveillée pour prévenir une éventuelle détérioration et éviter la chute du tronc. Un objectif est d'utiliser la partie coupée pour réaliser des projets de mobilier urbain. En outre, l'abattage sera compensé par l'implantation de 4 arbres dans le parc de la Mairie. Une information complète sera transmise sur les différents canaux communaux, ainsi que sur place.

Centre intercommunal de voirie CIV et ACG

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le CIV et les commissions de l'ACG se sont réunis, mais elle n'a pas d'informations particulières à transmettre.

Communications de M. Reverchon, Conseiller administratif

PDCOM

Suite à la présentation du 30 septembre en TCR, la consultation publique a été ouverte du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre, avec deux permanences. 5 courriers et 2 emails d'observation ont été reçus, impliquant des corrections ou mises à jour légères. Après examen par l'OU, les dossiers seront soumis à l'adoption du CM courant 2026 par voie de résolution.

PLQ Vuillonnex

Le nouvel avant-projet sera présenté à la commission d'urbanisme du canton début janvier 2026, puis la concertation avec les associations aura lieu entre janvier et mars, pour une présentation publique en avril 2026.

Réduction vitesse à 30km/h sur la route de Soral entre le 17a et la rampe de Chavant

L'OCT a publié un arrêté de circulation visant à réduire la vitesse à 30km/h entre le 17a route de Soral et la rampe de Chavant. Ce changement devrait intervenir d'ici la fin 2025, et la Commune va en outre lancer une nouvelle étude pour analyser les éventuels déficits de sécurité de l'autre côté du tronçon, soit entre le 17a et l'arrêt « Croisée Confignon », et potentiellement aussi y réduire la vitesse à 30km/h.

Fondation des Evaux

Une séance a été tenue le 2 décembre 2025. Il a notamment été question de contraintes de saisonnalité et de l'horaire d'ouverture du restaurant des Evaux, notamment en janvier-février. En outre, le dépôt véhicule/hangar qui abritait les véhicules a été mis hors service. Plusieurs terrains sont prospectés pour le remplacer.

6. DM 988 - Crédit d'étude de CHF 250'000.- TTC pour la réalisation d'études mobilité pour deux nouvelles lignes de bus (90 et 25)

Rapport

Mme Joliat donne lecture du rapport de la CAM.

La délibération n° 988 vise à octroyer à l'administration un crédit d'étude destiné à l'analyse de deux projets de mobilité, à savoir la création de deux nouvelles lignes de bus :

- *une ligne de minibus (ligne 90), de caractère intercommunal, assurant la liaison entre les communes de Confignon, Bernex et Plan-les-Ouates ;*
- *une ligne de bus tangentiel à haut niveau de service (ligne 25), de compétence cantonale, assurant une liaison tangentielle à travers le canton.*

Cette délibération a fait l'objet d'un examen approfondi et de discussions nourries au sein de plusieurs séances de la CAM.

Les débats ont principalement porté sur le tracé envisagé pour la ligne de bus 25 au sein de la césure verte. En effet, même assorti d'aménagements paysagers, ce tracé impliquerait la création d'une infrastructure routière dans cet espace, soulevant des préoccupations majeures en matière de protection du territoire et de l'environnement.

Dans ce contexte, et au regard de la motion n° 213, par laquelle le Conseil municipal a unanimement exprimé son opposition à la réalisation d'une route destinée à la tangentielle dans la césure verte et le couloir cantonal de biodiversité, réaffirmé le maintien de la zone sportive de l'école — le projet initial prévoyant une scission du préau — et demandé l'étude d'alternatives répondant aux besoins des transports publics sans porter atteinte, ni aux zones sportives, ni aux espaces naturels, la commission a estimé nécessaire de travailler à l'élaboration d'un amendement à la délibération n° 988 afin d'étudier d'autres alternatives de tracés pour la tangentielle.

Cette démarche tient également compte de l'existence d'un besoin avéré en matière de transports publics entre Confignon et le secteur des Cherpines.

Les amendements proposés sont les suivants (en gras dans le texte) :

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 250'000.- TTC POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES MOBILITÉ POUR *une ou des nouvelles lignes de bus*

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2023 ;

Vu la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), article 3 qui s'appuie sur un réseau d'infrastructures comprenant notamment un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération ;

Vu la loi H 1 55 sur les Transports publics genevois (LTPG) ;

Vu la loi H 1 50 sur le réseau des transports publics (LRTP) ;

Vu le Plan directeur communal, chapitre 3.5 sur la mobilité ;

Vu le projet de Plan directeur communal, chapitre 3.3.2 concernant la césure verte ;

Vu le Plan climat cantonal 2030 – 2ème génération et en particulier les fiches de mesures de l'axe 2 « Mobilité » et de l'axe 6 « Espaces naturels / Biodiversité » ;

Vu la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024 ;

Vu le PLQ des Cherpines 30'087, mis à l'enquête publique du 11 octobre au 11 novembre 2024 ;

Vu la nécessité de relier les futurs pôles urbains des Cherpines, du Vuillonex et de Bernex ;

Vu la mesure 34-13 « Aménagement d'un axe TC en site propre et d'une voie MD avec traitement paysager du tronçon Cherpines - Bernex » inscrite au projet d'agglomération N°5 ;

Vu l'étude de la nouvelle ligne n°90 de transports en commun inscrite au PATC 2024-2028 ;

~~***Vu les importants développements urbains et industriels sur Bernex ;***~~

Vu les montants inscrits au plan des investissements 2025 – 2029 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05) ;

Vu la Résolution R213 Césure verte votée à l'unanimité en 2023 ;

Vu le préavis de la commission xxx du ;

...

1. *D'accepter la réalisation d'études de mobilité concernant une ou deux nouvelles lignes de bus qui permettent une desserte efficace entre Confignon et les Cherpines, sans empiéter sur la césure verte (reconnue dans le PDCom et la R213) et en étudiant la possibilité d'emprunter l'autoroute pour relier les Cherpines à Bernex (P+R).*

~~2. Cette/ces lignes ne devront pas empiéter sur la césure verte, reconnue dans le PDCom et la R213.~~

~~3. Étudier la possibilité d'un passage par l'autoroute pour desservir directement le P+R de Bernex aux Cherpines, le tracé correspondant n'étant pas à construire, dans le cas de besoins d'une liaison rapide.~~

4. *D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 250'000.- TTC, destiné au financement de ces études.*

5. *De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 250'000.- TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.*

6. *D'amortir la dépense prévue de CHF 250'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2027-2028.*

7. *De financer ces travaux par les fonds propres.*

Recommandation de la commission

Compte tenu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, a préavisé favorablement la délibération 988 telle qu'amendée.

Débat

M. Jacot-Descombes intervient au nom de Demain Confignon. Le groupe est aligné sur la question de la résolution R213, traitée le 19 septembre 2023. Son titre était « pas de nouvelle route sur la césure verte », et elle mentionne notamment que le CM déclare à l'unanimité des 19 membres son opposition à la construction d'une route pour la ligne tangentielle sur la zone naturelle du couloir cantonal de biodiversité qui est la pénétrante verte. Demain Confignon regrette qu'elle n'ait pas été mentionnée dans la délibération, et relève en outre que la première version semblait davantage soutenir une ligne tangentielle à tout prix et les intérêts du canton, mais imposerait quelque chose que les Confignonais ne souhaitent pas. La délibération a donc été retravaillée avec cet élément à l'esprit.

M. Kuhn relève que pour Voix de Gauche, il est nécessaire de développer une desserte de transport public qui soit pertinente et efficace entre le village de Confignon, Cressy et le futur quartier des Cherpines. De nombreuses réserves ont été émises quant au passage d'un bus à haut niveau par la césure verte. L'ensemble de la commission avait d'importantes réticences par rapport au projet présenté, mais voulait aussi aller de l'avant dans l'étude des trajets de transport public. Partant, elle a travaillé ensemble et les propositions ont été partagées dans un effort intergroupe, un fait à signaler. La volonté était de demander diverses variantes qui évitent la césure verte, et d'avoir plus d'informations et d'options. Voix de gauche a ainsi voté pour la délibération telle qu'amendée.

Mme Jay prend la parole au nom d'Agir ensemble. Le groupe considère qu'il doit prendre position sur les deux lignes de bus. La ligne 25 correspond à l'aménagement d'un axe de transport public en site propre et d'une voie de mobilité douce, accompagné d'un traitement paysager du tronçon Cherpines-Bernex. Cette ligne serait à haut niveau de service, répondant au besoin cantonal, figure au Plan d'agglomération n°5. La ligne 90 propose une desserte locale et intercommunale, en réponse à une demande de la Commune. Si cette dernière souhaite bénéficier des subventions cantonales et fédérales, elle doit agir rapidement. En effet, le calendrier est très contraint pour une dépose de dossier avant le mois de juin. Il est important de souligner que l'objectif des études n'est pas de décider du tracé ou du nombre de lignes, mais de présenter les éléments objectifs qui permettront de se déterminer sur ce qui est voulu ou non, à savoir une desserte à travers la césure verte, ou à proximité d'infrastructures fréquentées par les jeunes. Les études pourraient conclure à une seule ligne, plusieurs, ou d'autres solutions. Il est possible de s'interroger sur la pertinence d'une ligne tangentielle au regard des services de proximité qui seront aménagés aux Cherpines, mais c'est justement pour répondre à ces questions que les études sont indispensables. En effet, il n'existe pas de prévisions de fréquentation, ni analyse des flux, ni évaluation des besoins réels, notamment avec la croissance attendue du quartier, de la part de la population à mobilité réduite, des besoins en transports scolaires, des contraintes d'infrastructures existantes. Les études permettront d'objectiver les flux, les profils d'usagers, les motifs de déplacement et la fréquentation réelle, tout en évaluant la cohérence entre l'objectif historique du lien fort Cherpines-village et le développement d'une offre de proximité. L'enjeu est aussi financier, l'ensemble du périmètre étudié pourra bénéficier d'infrastructures largement subventionnées par la Confédération et le Canton, ce qui allégera les charges communales. Pour ces raisons, le groupe Agir ensemble soutiendra le crédit d'étude et invite les autres groupes à faire de même.

M. Reverchon rapporte que la commission technique dédiée à la mobilité de Bernex, Confignon, Onex et Plan-les-Ouates a révélé la position de l'OCT, qui avance que si la ligne tangentielle 25 ne peut pas passer par la césure verte, il semble peu opportun de lancer une étude car il n'existe vraisemblablement actuellement pas d'autre tracé qui puisse satisfaire les conditions d'une ligne de bus à haut niveau de service, et tangentielle.

Vote

CREDIT D'ETUDE DE CHF 250'000.- TTC POUR LA REALISATION D'ETUDES MOBILITE POUR UNE OU DEUX NOUVELLES LIGNES DE BUS

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2023 ;

Vu la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), article 3 qui s'appuie sur un réseau d'infrastructures comprenant notamment un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération ;

Vu la loi H 1 55 sur les Transports publics genevois (LTPG) ;

Vu la loi H 1 50 sur le réseau des transports publics (LRTP) ;

Vu le projet de Plan directeur communal, chapitre 3.5 sur la mobilité ;

Vu le projet de Plan directeur communal, chapitre 3.3.2 concernant la césure verte ;

Vu le Plan climat cantonal 2030 – 2^{ème} génération et en particulier les fiches de mesures de l'axe 2 « Mobilité » et de l'axe 6 « Espaces naturels / Biodiversité » ;

Vu la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024 ;

Vu le PLQ des Cherpines 30'087, mis à l'enquête publique du 11 octobre au 11 novembre 2024 ;

Vu la nécessité de relier les futurs pôles urbains des Cherpines, du Vuillonnex et de Bernex ;

Vu la mesure 34-13 « Aménagement d'un axe TC en site propre et d'une voie MD avec traitement paysager du tronçon Cherpines-Bernex » inscrite au projet d'agglomération N°5 ;

Vu l'étude de la nouvelle ligne n°90 de transports en commun inscrite au PATC 2024-2028 ;

Vu les montants inscrits au Plan des investissements 2025 – 2029 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05) ;

Vu la Résolution R213 Césure verte votée à l'unanimité en 2023 ;

Vu le préavis de la Commission aménagement et mobilité (CAM) du 9 décembre 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'accepter la réalisation d'études de mobilité concernant une ou deux nouvelles lignes de bus qui permettent une desserte efficace entre Confignon et les Cherpines, sans empiéter sur la césure verte (reconnue dans le PDCom et la R213) et en étudiant la possibilité d'emprunter l'autoroute pour relier les Cherpines à Bernex (P+R).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 250'000.- TTC, destiné au financement de ces études.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 250'000.- TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 250'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2028.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

Par 19 voix pour, soit à l'unanimité, la DM 988 - Crédit d'étude de CHF 250'000.- TTC pour la réalisation d'études mobilité pour une ou des nouvelles lignes de bus telle qu'amendée en CAM est acceptée.

7. DM 1009 - Crédit d'investissement de CHF 598'000.- TTC destiné au remplacement de deux véhicules pour le parc automobile communal du service voirie et espaces verts

Rapports de commissions

Mme Brouet donne lecture de son rapport de la CENED.

Il s'agit de remplacer deux véhicules du service voirie et espaces verts, d'une part un véhicule léger âgé de 8 ans mis hors service et qui a souvent connu des avaries et, d'autre part, un véhicule lourd, type agricole, âgé de 17 ans, vétuste et refusé en juin par le service technique.

Monsieur Olivier Spinato, coresponsable des services extérieurs, a fait une présentation détaillée de la situation, des besoins du service et des options retenues pour le remplacement 1 pour 1 des deux véhicules. La commission n'a pas questionné la pertinence et la nécessité de ce remplacement.

Elle n'a pas non plus questionné le remplacement du véhicule utilitaire léger, pour un montant de 68'100 francs TTC dont le choix définitif se fera après avoir testé un modèle similaire acheté par la commune voisine de Bernex, un peu moins cher.

En revanche, la commission s'est arrêtée sur la proposition d'achat du véhicule porte-outils pour un montant de 402'620 francs TTC pour le véhicule + 91'000 francs pour les accessoires (citerne, saleuse et lame à neige). Le choix d'un modèle électrique représente un surcoût de 157'000 francs TTC, selon le chiffre avancé lors de la présentation faite à la commission, évalué à 245'000 francs TTC hors accessoires. À noter que le coût de l'option thermique présentée dans l'exposé des motifs du PDM 1009 – 293'000 francs TTC - est erroné pour des raisons qu'il reste à élucider.

Le surcoût du véhicule électrique s'explique aussi par l'acquisition d'une deuxième batterie à bord du véhicule, pour un montant de 50'000 francs, qui doit permettre d'avoir l'autonomie nécessaire sur une journée, selon les précisions données.

Les questions ont porté sur la motorisation retenue, le modèle choisi et son coût élevé, les alternatives possibles, la possibilité de réutiliser les anciens accessoires sur un modèle de la même marque, le fait qu'il n'y ait pas eu d'appel d'offres en dépit du montant engagé, les justifications des choix des autres communes ainsi que sur le manque d'offres comparatives pour d'autres modèles électriques.

Des questions ont également eu trait à la comparaison des coûts à long terme, à la durée de vie attendue, ou à une évaluation de la consommation actuelle de carburant. Des éléments qu'il serait intéressant de connaître, mais auxquels il n'a pas été répondu dans l'immédiat.

Bien que les réponses n'aient pas convaincu tous et toutes les commissionnaires, le véhicule retenu semble correspondre parfaitement aux besoins du service, répondant aux critères opérationnels, de conditions de travail et de durabilité dans laquelle s'est engagée la Commune. La commission remercie l'administration pour son travail.

Notons encore que le véhicule ne sera pas livré avant dix mois une fois la commande passée.

Aucun amendement n'a été proposé.

La commission a donné un préavis favorable avec 5 voix pour et une abstention.

M. Francey donne lecture de son rapport de la CAFEN.

La DM 1009 a été traitée lors de la séance de la CAFEN du 9 décembre 2025.

Les membres de la commission ont obtenu des informations complémentaires concernant la DM 1009.

Les commissionnaires n'ont pas réellement débattu sur l'acquisition du Mercedes eSprinter en remplacement du Fiat Doblo acquis en 2017 et actuellement inutilisable mais les discussions ont principalement porté sur la pertinence de remplacer le Reform, acquis en 2008 et qui est en mauvais état par un Meili 7000 URSe ML au vu de la différence de prix entre un véhicule thermique et un véhicule électrique, à savoir environ CHF 160'000.

Les commissionnaires sont pour une transition vers des véhicules à faibles émissions mais pas à n'importe quel prix.

De plus, il n'y a pas suffisamment de recul concernant l'acquisition d'un tel véhicule. Il a été également relevé que le véhicule proposé inclus une deuxième batterie à CHF 50'000.

Les discussions ont également porté sur l'acquisition d'un Reform afin de pouvoir réutiliser les accessoires actuels mais selon M. Spinato, co-responsable des services extérieurs, ce véhicule n'est pas adapté à certaines rues de la commune et les outils actuels ne seraient pas réutilisables.

Il a été demandé si des appels d'offres pour les véhicules électriques a été effectué mais la réponse fut négative.

Les commissionnaires ont proposé d'amender la DM afin de pouvoir, au minimum, acquérir le Mercedes eSprinter immédiatement et ne pas l'ajourner. Il a été demandé à l'administration d'essayer de revenir, d'ici à la séance du Conseil Municipal, avec une proposition d'acquérir un véhicule Meili thermique accompagnée d'une offre de rachat par un garage après 5 ans d'utilisation, ceci dans le but de pouvoir, avec plus de recul et des prix plus compétitifs, opter pour un véhicule électrique.

En cas d'acquisition d'un véhicule Meili thermique à la place d'un véhicule Meili électrique, le récapitulatif de la délibération serait adapté selon le tableau annexé. La délibération passerait à un montant de CHF 435'000.- au lieu de CHF 598'000.-.

Les charges annuelles seraient également réduites mais n'ont pas été confirmées lors de la séance de commission.

Suite à cette proposition d'amendement, la commission a préavisé favorablement à l'unanimité la DM 1009 amendée - Demande de crédit de CHF 598'000.- TTC destiné au remplacement de deux véhicules pour le parc automobile communal du service Voirie et Espaces verts.

M. Tournier conclut que l'idée est de « partir » sur le Sprinter et avoir si possible une proposition pour acquérir un Meili thermique avec une offre de rachat, qui semble peu réaliste. **Le Président** confirme que les deux commissions ont beaucoup travaillé, et offre un récapitulatif du sujet. Les commissions sont favorables au Sprinter électrique. Pour le véhicule lourd, le besoin est avéré et le choix se résume aux

options électrique ou thermique/diesel. L'achat du véhicule thermique avec rachat par un garagiste au bout de 5 ans n'est pas possible. En revanche, Meili serait ouvert à une proposition de rachat au bout d'une période déterminée, en échange de l'achat d'un nouveau véhicule électrique de sa fabrication. Le SAFCO a été consulté, et il s'avère qu'il est possible d'amender la résolution pour y inclure que le véhicule léger/Sprinter, auquel cas l'administration reviendrait avec une nouvelle proposition pour le véhicule lourd. Les autres options seraient de n'opter que pour de l'électrique ou que du diesel.

Débat

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle que la résolution a été proposée par l'administration suite à la réponse du SAFCO. Le fait est qu'il n'est pas possible d'inclure les points relatifs aux négociations de revente à un garage dans une délibération. Il a donc été envisagé de réduire le montant du point 2 de CHF 598'000.- à CHF 441'000.-, ce qui correspondrait à l'acquisition du véhicule léger électrique et du véhicule lourd thermique. En parallèle, une résolution pourrait être élaborée, qui demanderait que dans 5 ans, le CA puisse relancer des garages pour obtenir une offre de reprise pour le véhicule thermique acheté, en échange d'un électrique.

Mme von Gunten-Dal Busco ajoute que la résolution pourrait même aller au-delà de ce point et prendre position sur la volonté d'acquérir à terme une flotte entièrement électrique, si tel est le souhait. L'administration communale a également effectué des recherches suite aux demandes de la commission finances sur les prix d'occasion et le leasing. Pour le véhicule lourd, la location serait de l'ordre CHF 4'870.- par mois, soit CHF 290'000.- sur 5 ans. Le leasing avoisine les 5'700.- par mois, soit environ CHF 343'000.- pour les 5 ans. La valeur de vente après 5 ans est estimée à 30% de la valeur originale pour ce type de véhicule. L'option du leasing revient plus cher que l'achat du véhicule diesel, qu'importe le prix de revente.

M. Kuhn demande une pause pour discuter de la suite à donner aux débats.

La séance est suspendue entre 21h33 et 21h42.

À la reprise, **le Président** demande si le CM souhaite voter la délibération telle quelle, ou proposer des amendements.

M. Kuhn indique que Voix de Gauche propose d'amender la délibération afin de voter le véhicule léger aujourd'hui, et de renvoyer l'acquisition du véhicule lourd à travers un appel d'offres, à réétudier en commission ultérieurement.

M. Francey propose au nom de son groupe d'amender la délibération pour acquérir le Meili thermique au lieu de l'électrique. Il ne serait pas judicieux de renvoyer l'objet en commission vu les délais en jeu.

Mme Zilliox indique que Demain Confignon est d'accord d'acheter le véhicule léger. Les réserves portent sur le véhicule lourd et les importantes différences de prix entre les options électrique et thermique. Le groupe suggère d'ajourner le sujet et de revenir en commission avec plus d'options, il est aussi favorable à l'appel d'offres, qui permettrait de comparer les modèles et de prendre une décision mieux informée.

Mme von Gunten-Dal Busco relève que les propositions d'ajournement concernent le véhicule lourd, tous les groupes sont favorables à l'acquisition du léger. Une nouvelle délibération sera donc vraisemblablement nécessaire, et prendra un certain temps. Le Reform actuel sort du service, quelques dernières réparations ont été effectuées pour qu'il tienne un peu plus longtemps, mais il s'agit d'une question de mois. Avec un délai de commande de 10 mois, il semble compliqué de revenir avec une nouvelle proposition dans les temps.

M. Racordon attire l'attention sur la présentation PowerPoint utilisée en CENED, qui mentionne que le Reform a dû être réparé pour tenir environ 10 mois, le temps de la livraison du remplacement. L'image du véhicule était assez inquiétante, il semblait presque dangereux d'utilisation. **M. Racordon** est donc contre l'ajournement et en faveur de voter le crédit ce soir afin que le remplacement soit effectué au plus vite, pour la sécurité et le bien-être des employés de la commune.

Mme Joliat soulève la nécessité de changer le véhicule. Le fait est que le CM est favorable à une transition vers l'électrique, mais ce qui pose problème est la procédure. Au vu du prix de l'électrique, l'objet doit

passer par un acte de marché public ouvert, ce qui n'a pas été effectué. Sans publication d'appel, il n'est pas certain que les seules offres soient celles qui ont été étudiées. Pour ces raisons, Voix de Gauche souhaite rediscuter du point. L'option du thermique pour attendre l'optimisation de l'électrique ne s'avère pas financièrement bénéfique.

Au sens de **Mme Joliat**, la question se pose de savoir pourquoi rester sur du thermique plutôt que de passer tout de suite à l'électrique, mais en ayant toutes les informations nécessaires pour être sûr du bon choix.

Mme Zilliox souhaite mentionner que Demain Confignon avait des réserves quant à la maturité de l'électrique, car tous les autres acquéreurs n'ont qu'une à deux années de recul sur leur achat. L'inquiétude porte sur la technologie et si elle est vraiment prouvée ; le groupe pencherait plus vers le thermique si une décision doit être prise aujourd'hui.

M. Eugster avance que tout le monde souhaite aller vers la sobriété énergétique, mais aussi la sobriété financière. Il ne faut pas oublier que les véhicules électriques consomment plus d'énergie grise pour leur fabrication, et l'amortissement de l'équilibre carbone se situe à 150'000 km. En comptant 5'000 à 6'000 kilomètres par an, le véhicule lourd prendrait 25 ans de service à atteindre cet équilibre. Selon **M. Eugster**, le peu d'expérience et de recul sur ces véhicules tend à indiquer que la décision judicieuse est de prendre un véhicule thermique maintenant et ne pas remettre l'objet à plus tard.

Mme Brouet demande ce qui adviendrait si l'ajournement est décidé mais qu'après réflexion, le choix se porte tout de même sur le thermique. La question est notamment de savoir si le délai de livraison du thermique est moins important que l'électrique. **M. Morand** indique qu'à moins d'avoir un véhicule de réserve à disposition, le délai de livraison des véhicules thermiques est de 8 à 9 mois, à peine moins que les 10 mois de délai de livraison du véhicule électrique.

M. Kuhn entend les velléités d'achat immédiat d'un véhicule thermique, mais avance qu'il s'agirait d'une catastrophe en termes d'image vis-à-vis des engagements écologiques pris. Reprendre un véhicule thermique pour 15 ans voudrait dire qu'en 2041, la Commune aura un véhicule diesel. Dans ce cas-là, Voix de Gauche préconise de voter pour l'acquisition immédiate du véhicule électrique.

M. Francey rebondit sur les propos de son préopinant en indiquant que les discussions tenues en CAFEN ne visaient pas une acquisition pour 15 ans, mais plutôt pour 5 ans, en avisant ensuite si les offres électriques seront meilleures. **M. Kuhn** répond qu'en l'occurrence, il a aussi été dit que de la même manière qu'il n'est pas possible d'acheter un véhicule utilitaire d'occasion, il n'est pas d'en vendre d'occasion.

Le Président propose de voter sur les amendements. Il sera d'abord question de savoir quel véhicule et quelle motorisation sont souhaités.

Pour clarifier, les votes seront séparés. Premièrement, l'achat du Mercedes eSprinter à CHF 72'498.- avec renvoi de l'acquisition du véhicule lourd sera soumis au vote. Puis, si cet amendement est refusé, l'achat du Meili diesel en plus du Sprinter proposé par M. Francey sera soumis au vote.

➤ **Par 14 voix pour et 5 voix contre, l'amendement proposant l'acquisition du véhicule léger Mercedes eSprinter et la suspension de l'achat du véhicule lourd est accepté.**

Une brève pause de 3 minutes est prise après le vote.

Le Président résume que la délibération amendée présente un montant de CHF 80'000.-. Sur une question de **M. Francey**, **le Président** indique que la durée d'amortissement du véhicule léger est de 8 ans, et sera incluse dans le budget à hauteur de CHF 10'000.- par année.

Vote

Le Président donne lecture de la délibération modifiée avant de passer au vote.

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 80'000.- TTC DESTINÉ AU REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE POUR LE PARC AUTOMOBILE COMMUNAL DU SERVICE VOIRIE ET ESPACES VERTS

Conformément à l'article 30, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu l'état hors d'usage de deux véhicules du service extérieur ainsi que l'état de vétusté du parc de véhicules de manière générale,

Vu la décision de l'Office cantonal des véhicules du 21 juillet 2025,

Vu que les véhicules sont indispensables au bon fonctionnement du service de voirie et espaces verts,

Vu la nécessité du service d'être doté de plusieurs véhicules notamment pour les tâches de déneigement,

Vu les engagements de la Commune en matière de transition énergétique et l'opportunité de se doter de véhicules électriques,

Vu les progrès rapides en matière de mobilité électrique et l'évolution des technologies en matière de batteries notamment,

Vu les devis estimatifs communiqués par les garages sollicités,

Vu le préavis de la Commission espaces publics, nature, énergie et durabilité (CENED) du 25 novembre 2025,

Vu le préavis de la Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 9 décembre 2025,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. De procéder à l'acquisition d'un véhicule, au service voirie et espaces verts.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 80'000.- TTC destiné à financer cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense nette de CHF 80'000.- TTC dans le compte des investissements sous rubrique N°61.5, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 80'000.- TTC au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation estimée à 2026.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

Par 19 voix pour, soit à l'unanimité, la DM 1009 - Crédit d'investissement de CHF 80'000.- TTC destiné au remplacement d'un véhicule pour le parc automobile communal du service voirie et espaces verts, telle qu'amendée, est acceptée.

8. DM 1011 - Crédit d'étude de CHF 445'000.- TTC destiné au sauvetage des arbres existants et au réaménagement de la place du village

Rapports de commission

M. Tournier donne lecture de son rapport de la CIT.

Lors de la présentation qui a été faite à la commission, il a été re-exposé que la dégradation de l'état sanitaire des arbres depuis la réfection de la place en 2014 indique que la croissance des platanes est anormalement faible (moins d'un centimètre par an en circonférence selon les mesures relevées). Il a été mis en évidence l'apparition de maladies telles que l'anthracnose, dont l'impact serait habituellement compensé par une nouvelle pousse de feuilles chez un arbre sain, ce qui n'a pas été observé dans le cas présent. De plus, la morphologie actuelle du site ne permet plus un ombrage naturel satisfaisant, habituellement procuré par de grands platanes. La situation résulte principalement de la rehausse de la place pour des raisons d'usages, ayant induit des remblais compactés autour des racines, la présence de graviers imperméables et une évacuation des eaux pluviales inadéquate. Ces facteurs altèrent gravement la circulation de l'air et de l'eau dans le sol, provoquant la formation de bois mort et l'apparition de signes de grandes souffrances chez les arbres. Les experts concluent à un problème structurel de sol, plutôt que d'essence ou d'espace aérien.

Il ressort également de la présentation que les sondages réalisés révèlent une superposition de couches successives ; le cœur du problème est identifié entre la surface et 50 cm de profondeur, où les matériaux mis en œuvre lors des réaménagements (gravats, enrobés, recyclats, etc.) offrent une forte compacité et ne se prêtent ni à la respiration racinaire, ni à la percolation de l'eau. La compaction du sol, à laquelle contribuent également la circulation et le stationnement des véhicules, inhibe les échanges gazeux indispensables à la santé des arbres. Seuls les secteurs plus profonds, correspondant à l'ancien niveau historique, conservent certaines propriétés naturelles permettant au système racinaire de s'y développer partiellement.

Comme mesure d'allègement de la place, il a été, notamment, proposé à la commission de déplacer le marché, dont la présence participe à la détérioration du sol, afin de permettre le sauvetage des platanes et la cohérence globale du projet d'aménagement. Le déplacement du marché s'accompagne d'une réflexion sur la plantation d'arbres supplémentaires, améliorant la canopée de la zone, et sur l'intégration du stationnement, notamment au niveau du parking et de la place de l'église. Une vision d'ensemble des aménagements à venir débouche sur des propositions d'aménagement prenant en compte la matérialité des sols et la création d'espaces différenciés, en tenant compte de l'organisation des terrasses, des commerces, ainsi que de l'implantation d'une aire de jeux pour enfants au cœur du village.

Il a ensuite été détaillé à la commission les principes retenus pour le traitement des sols et des revêtements. Il est envisagé de substituer l'enrobé noir actuel par un matériau plus clair et perméable, favorisant ainsi la diminution de l'effet d'îlot de chaleur, tout en assurant une meilleure perméabilité à l'air et à l'eau. Le recours à des pavés naturels à joints enherbés est privilégié à proximité immédiate des arbres, tandis que des plantations de vivaces et d'arbustes seront installées au pied des arbres pour enrichir l'épaisseur visuelle et écologique de la place. L'intervention prévoit l'organisation de sous-espaces (terrasses, jeux, cheminements), permettant une gestion fine des usages.

Par ailleurs, une reconversion de la fontaine centrale en pataugeoire/jeu d'eau pour enfants est proposée, avec la volonté de créer un élément emblématique, adapté au contexte du village.

Un soin particulier est apporté à l'infiltration et à la répartition des eaux pluviales, en mettant à profit l'ensemble du bassin versant local afin d'irriguer prioritairement la végétation. Le dispositif envisagé prévoit la collecte, la distribution cadencée aux différents arbres du périmètre et la gestion des excédents.

Le projet prévoit également la réalisation d'un prototype de sol dès janvier, permettant de tester la technique de terrassement et de substrat, d'ajuster la matérialité des revêtements, et de faciliter l'information et le cadrage pour les entreprises appelées à soumissionner. Ce prototype doit permettre une évaluation plus précise des incidences techniques et budgétaires du projet. Ce prototype permettra aussi une fenêtre de visibilité pédagogique pour la population.

Par ce crédit d'étude, c'est donc un projet cohérent, global et beau qui peut voir le jour. Ce projet peut compter sur différents fonds utiles à la diminution de sa facture totale.

La CIT, à l'unanimité de ses membres, a préavisé favorablement la DM 1011.

M. Francey donne lecture de son rapport de la CAFEN.

La DM 1011 a été traitée lors de la séance de la CAFEN du 9 décembre 2025.

Les membres de la commission ont obtenu des informations complémentaires concernant la DM 1011 ainsi que sur l'origine de cette délibération, à savoir l'état sanitaire critique des platanes ainsi que les motions 139 (Améliorons l'aménagement de la Place du Village) déposée par le feu PDC en 2019 et 188 (une place du village de qualité, avec ou sans fontaine) déposée en 2021 également par le PDC.

Le projet a été divisé en plusieurs étapes qui vise en premier lieu à sauver les arbres puis à réaménager la place et ses alentours par secteur. Les 4 secteurs ont été définis selon le tableau annexé.

Le montant total des travaux a été estimé à CHF 3'727'361.51 TTC et par secteurs selon le tableau également annexé.

Des subventions devraient pouvoir être obtenues auprès de l'OCAN (stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise) qui aurait déjà donné un accord de principe, d'Adapt+ (Programme d'encouragement pour l'adaptation aux changements climatiques) ainsi que du fonds intercommunal d'assainissement.

Par contre, le montant des subventions n'est pas connu à ce stade. L'administration espère obtenir un financement cantonal à hauteur d'1/3 du projet et 1/3 auprès d'Adapt+.

Afin d'obtenir une subvention d'Adapt+, la Commune devra démontrer qu'elle n'arrive pas à financer un tel projet. Concernant l'OCAN, une enveloppe de plus de CHF 160 millions a été allouée par le Canton mais nous n'avons pas encore de recul sur les futures attributions.

Selon l'administration, le coût final pour la Commune pourrait se situer entre CHF 1'200'000 à CHF 1'300'000 en cas d'obtention des subventions.

Afin de pouvoir demander les subventions, le crédit d'étude doit être finalisé jusqu'aux appels d'offres. Il a été confirmé aux commissionnaires que, sans subventions, le projet n'est pas viable pour la Commune, sachant que la place a été rénovée en 2014 et qu'il reste toujours CHF 1'700'000 à amortir.

Selon le tableau annexé, le crédit d'étude inclus un montant de CHF 138'830.-, destiné à effectuer un prototype afin de tester les techniques de mise en œuvre des travaux racinaires et de sécuriser les prix pour l'appel d'offres sur l'ensemble de la place.

Les commissionnaires ont donc estimé que le crédit d'étude est indispensable mais que, selon les subventions obtenues, le projet ne pourra pas être fait dans sa totalité.

Des choix devront donc être fait lors du dépôt des futurs délibérations et qu'il sera indispensable de connaître les montants exacts des subventions avant de se prononcer.

Recommandation de la commission

La commission a préavisé favorablement à l'unanimité la DM 1011 - Demande de crédit d'étude de CHF 445'000.- TTC destiné au sauvetage des arbres existants et au réaménagement de la place du village.

Débat

Mme Schmidt indique que pour Agir ensemble, des questions se posent sur l'ensemble du montant, néanmoins le groupe reste favorable et ouvert au crédit d'étude proposé. Il s'agit d'une zone qui va devoir

être pensée et repensée avec les travaux à venir. Certes, le Vuillonex n'est pas exactement situé à côté, mais une réflexion devra être menée sur la distribution des mobilités, et à cet égard, le crédit permettra aussi d'intégrer cette réflexion pour le développement du centre du village.

M. Marti avance que l'engagement de Demain Confignon en faveur des arbres n'est plus à démontrer, il suffit de rappeler sa mobilisation pour tenter de sauver la moitié des arbres de Cressy, alors qu'en 2016 la Commune aurait pu acquérir cette parcelle arborée et en faire bénéficier la population pour un coût raisonnable. Le dossier mérite d'être examiné de manière approfondie. Après consultation de personnes bien informées connaissant la topographie de la commune et le développement des arbres, il s'avère qu'un choix d'essences plus adaptées aurait dû être privilégié à l'époque, par exemple des tilleuls qui s'épanouissent bien dans les sols morainiques, contrairement aux platanes qui y souffrent. La deuxième erreur a été le sous-sol qui défavorise l'aération des racines et la croissance des arbres. Au contraire, il s'est révélé imperméable. En outre, le béton recyclé utilisé contient potentiellement du chrome 6, substance nocive qui freine la croissance des arbres. La question du suivi du chantier à l'époque se pose, même s'il est trop tard pour identifier des responsabilités.

Dès lors, une question centrale se pose, soit savoir combien de temps les arbres vivront encore dans un sol morainique. La question subsidiaire devient alors d'envisager si et comment remplacer progressivement les arbres à terme par des essences mieux adaptées au terrain. De plus, il faut tenir du fait que nombre d'habitants comprendront difficilement les investissements sur la place, à laquelle d'importants moyens financiers ont été affectés par le passé. Il paraît donc indispensable d'associer la population à la réflexion globale et à la conception de la future place.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'efficacité d'un nouvel investissement pour sauver à long terme les arbres existants et de la conviction qu'une démarche participative serait plus pertinente, **M. Marti** déclare que Demain Confignon recommande malgré tout d'accepter le crédit d'étude proposé afin d'évaluer les options possibles. Bien que coûteuse, cette première démarche pourrait bénéficier de subventions substantielles dans le cadre d'un projet pilote et permettre à terme de prendre des décisions réfléchies et concertées, bénéfiques tant pour les habitantes et habitants que pour les finances communales.

M. Tournier avance que ce projet offre la possibilité de terminer une place comme elle aurait dû être, avec la possibilité d'avoir une vraie unité esthétique de matière et d'utilité pour la population. Cela dit, la tendance est plutôt à un climat méditerranéen que norvégien, et selon son expérience, les platanes se prêtent plus à ce genre de climat. L'idée d'abattre les arbres a été évoquée en commission, mais ultimement rejetée notamment car il s'agit de platanes qui ont de bonnes chances de se développer sereinement et de profiter aux habitantes et habitants. Certes, le projet coûte cher, mais le rapport de la CAFEN indique que l'investissement à considérer pour une unité de matière et une ligne esthétique cohérente se rapproche plus du million que des 3,7 millions de francs annoncés, en raison des engagements des divers offices, certes seulement indiqués par voie orale et non écrite. Voix de Gauche a l'ambition de penser que cette place mérite d'être encore plus belle, pour un coût qui reste raisonnable au vu de ce qu'elle permet de faire vivre. Le groupe invite le CM à voter favorablement le crédit d'étude.

Vote



Législature 2025-2030

Délibération N° 1011

Séance du Conseil municipal du **16 décembre 2025**

DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 445'000.- TTC DESTINÉ AU SAUVETAGE DES ARBRES EXISTANTS ET AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Vu les études et les diagnostics réalisés par le dendrologue spécialiste Robert Perroulaz réalisés en 2023, 2024 et 2025 ;

Vu les analyses pédologiques du bureau BMG réalisées en 2024 ainsi que les sondages et analyses de polluants réalisés en août 2025 ;

Vu la présentation en commissions conjointes CCE et CDEE par les experts dendrologue et pédologue en date du 19 novembre 2024 ;

Vu l'état sanitaire critique des platanes de la place ;

Vu l'avant-projet et l'estimation des coûts réalisés par le bureau d'architecture du paysage Apaar ;

Vu l'adoption à l'unanimité de la motion 147 "Confignon 100 % biologique / zéro pesticide" par le Conseil municipal le 2 février 2021 ;

Vu la Motion M139 "Améliorons l'aménagement de la place du village", adoptée par le Conseil municipal le 10 décembre 2019 ;

Vu la Motion M188 "Une place du village de qualité, avec ou sans fontaine", adoptée par le Conseil municipal le 21 septembre 2021 ;

Vu les objectifs de la Commune en termes de développement durable en accord avec le plan d'action Cité de l'Energie 2023-2024 ;

Vu la Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2023 ;

Vu la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024 ;

Vu les échanges positifs à propos du projet avec les services de l'Etat OCAN, OCEau et GESDEC (triptyque eau-sol-arbre) ;

Vu l'exposé des motifs comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération ;

Vu le préavis favorable de la Commission infrastructures et travaux (CIT) du 25 novembre 2025 ;

Vu le préavis favorable de la Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 9 décembre 2025 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 445'000.- TTC destiné au sauvetage des arbres existants et au réaménagement de la place du village.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 445'000.- TTC destiné à financer cette étude.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

6. De financer cette étude par les fonds propres.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

- **Par 19 voix pour, soit à l'unanimité, la délibération DM 1011 - Crédit d'étude de CHF 445'000.- TTC destiné au sauvetage des arbres existants et au réaménagement de la place du village est acceptée.**

9. M 235 - Conversations carbone : trouvons des solutions ensemble

Entrée en matière

L'entrée en matière est approuvée par tous les partis.

Présentation

M. Chatelanat tient d'abord à remercier l'administration communale pour le travail déjà effectué en faveur de la durabilité et de l'environnement. La Commune est déjà engagée dans beaucoup de projets, et celui qu'il propose s'inscrit dans la volonté de continuer à favoriser cette durabilité qui semble chère à toutes et tous. Il donne lecture d'une présentation des conversations carbone :

Qu'est-ce que sont les conversations carbone ?

Les conversations carbone est une méthode efficace pour faciliter l'adoption de mesures concrètes visant à décarboner la vie quotidienne. Elles se déroulent en six ateliers thématiques, l'énergie à la maison, la mobilité, l'alimentation, les déchets, la mise en place de plans d'action.

À quoi servent les conversations carbone ?

À être prêt pour demain avec l'intention de créer un changement, elles provoquent un chemin de réflexion, elles apportent du soutien avec des apports théoriques, elles facilitent l'adoption de mesures concrètes, elles permettent à chacune et à chacun de se mettre en accord avec ses valeurs et de réduire son empreinte carbone dans la durée.

Laissez-moi vous présenter de manière succincte :

Les conversations carbone sont considérées comme une méthode légitime et fonctionnelle pour aborder les questions environnementales, en particulier en ce qui concerne la réduction de l'empreinte carbone personnelle et collective. Elles offrent un cadre structuré pour discuter des enjeux climatiques et encourager des changements de comportement durables.

En quoi consistent les conversations carbone ?

Les conversations carbone sont des ateliers participatifs, généralement en petits groupes, où les participants échangent sur leurs habitudes de vie et explorent les moyens de réduire leur impact environnemental, notamment leur empreinte carbone. Ces discussions sont animées par des facilitateurs formés et se concentrent sur des aspects tels que l'énergie, la mobilité, l'alimentation et la consommation.

Pourquoi sont-elles légitimes ?

Approche holistique : elles combinent des aspects techniques de la réduction de l'empreinte carbone avec des dimensions psychologiques et sociales, reconnaissant la complexité des changements de comportement.

Engagement volontaire : elles ne cherchent pas à imposer des solutions, mais plutôt à encourager un engagement volontaire et une prise de conscience.

Efficacité prouvée : des études et retours d'expérience montrent que les participants à ces conversations réduisent significativement leur empreinte carbone après avoir participé aux ateliers.

Soutien mutuel : elles créent un espace de soutien mutuel et d'échange d'expériences, ce qui facilite le processus de changement.

Adaptabilité : elles peuvent être adaptées à différents contextes, que ce soit au niveau individuel, organisationnel ou territorial.

En résumé, les conversations carbone sont une méthode reconnue pour accompagner les individus et les groupes dans leur transition vers un mode de vie plus durable, en abordant les aspects techniques et psychologiques du changement climatique.

Pour toutes ces raisons je vous propose d'étudier cette méthode et si vous êtes convaincus, de mandater le CA pour la mettre en place à Confignon

Débat

M. Racordon donne lecture d'une intervention écrite en réponse à la motion :

Mes chères collègues,

La démarche derrière cette motion nous interroge mon groupe et moi. Tout d'abord, elle nous interroge car le prix proposé pour la version avec des professionnels est de CHF 6'000 par séance et vu que la motion réclame 6 séances, cela monte le total à CHF 36'000.-. De plus, ces séances à CHF 36'000.- seraient destinées, au vu de l'exposé des motifs, exclusivement à ces bons messieurs et à ces gentes dames du Conseil municipal, le reste de la population, elle, devant se contenter de la version gratuite.

D'un côté, les élus auraient le droit à la version de luxe/premium, pendant que le reste de la population aura la version light. Qu'ils mangent de la brioche comme disait Marie Antoinette. J'y vois ici un vrai problème car les élues et élus s'octroieraient un privilège comme à l'époque de la noblesse, sur le dos des contribuables.

Enfin, la démarche en elle-même peut poser question. En effet, l'association étant un privé, elle peut d'elle-même organiser ses propres réunions. Et si l'association veut organiser une activité en lien avec notre commune, comme par exemple lors du festival de la durabilité, elle peut le faire mais doit passer par les services municipaux compétents et non par le Conseil municipal.

En raison des inégalités de traitement sous-jacentes et du prix que pose cette motion, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères municipales et Conseillers municipaux, à la classer.

Mme Joliat précise que la somme de CHF 6'000.- couvre les 6 sessions, le prix est de CHF 1'000.- par séance.

Mme Hutin propose un renvoi en CENED au nom de Voix de Gauche pour mieux comprendre les enjeux, et remercie M. Chatelanat pour son investissement.

Mme Brouet estime que la motion permet de garder la durabilité à l'agenda communal, qui a quelque peu souffert ces derniers temps. L'approche participative est intéressante, toutefois la mise en œuvre, l'organisation, le financement et le public cible méritent d'être étudiés. De fait, **Mme Brouet** se réjouit d'en discuter en CENED, à laquelle elle suggère aussi un renvoi.

Le Président soumet d'abord le renvoi en CENED avant la proposition de classement, qui reviendrait à un vote sur siège.

➤ **Par 14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, la motion M 235 - Conversations carbone : trouvons des solutions ensemble est renvoyée en CENED.**

10. Questions

M. Chatelanat évoque la demande effectuée pour installer un miroir dans la coopérative INTI, à la sortie du garage. Des travaux ont été lancés, et M. Chatelanat demande s'ils sont destinés à la pose du miroir.

M. Mazzola répond qu'une solution alternative a été trouvée pour sécuriser la sortie de la coopérative, qui passe par la suppression d'une place auto, remplacée par des places vélos. Les retours de la coopérative indiquent qu'elle est satisfaite.

M. Racordon donne lecture d'une question écrite :

Au niveau de l'immeuble de Cressy Plus et en contrebas du préau de l'école primaire de Cressy, il existe une aire de jeux comprenant notamment une « balançoire debout ». Auparavant, un hamac se trouvait face à cette balançoire. Celui-ci a été retiré et il ne subsiste aujourd'hui que les deux poteaux qui le soutenaient, et au milieu d'un espace désormais vide.

À ce sujet, je souhaiterais obtenir des précisions sur les éléments suivants : pour quelles raisons le hamac a-t-il été retiré ? S'agissait-il de motifs liés à l'entretien, à la sécurité ou à d'éventuelles nuisances ? Le Conseil administratif a-t-il l'intention de remettre un hamac à cet emplacement ? Dans la négative, la Commune prévoit-elle l'installation d'un autre équipement public et/ou d'un jeu afin de valoriser cet espace vide ?

M. Mazzola répond qu'il a posé la même question il y a une année en tant que Conseiller municipal. Les nuisances vécues ont effectivement poussé au retrait provisoire. Après une année, un bilan devrait être fait, et le CA reviendra en commission ou au CM pour dire ce qu'il en est.

M. Racordon indique qu'une vitre est cassée à l'abribus des Bains de Cressy, et demande quand elle sera réparée. **Mme von Gunten-Dal Busco** prend note de la remarque et répondra à la question au prochain CM.

M. Marti rapporte qu'il a été convié à une réunion il y a fort longtemps avec Mme Uldry et Mme Kast. Il était question de limiter le chemin Sur-le-Beau à 30km/h, et M. Marti souhaite savoir si la velléité était toujours d'actualité. **M. Reverchon** indique qu'il va se renseigner.

M. Eugster évoque le chemin de la Lécherette. Le CA avait informé que l'OCAN allait mandater une entreprise pour mettre à jour le ruisseau, ce qui a été très bien fait. Il reste cependant deux cunettes à dégager sur la partie supérieure, y compris les écoulements. La question se pose de savoir si le service extérieur est au courant de ces travaux à effectuer. **Mme von Gunten-Dal Busco** vérifiera auprès du service.

11. Propositions individuelles

M. Marti souhaite faire part de doléances d'habitants des chemins Sur-le-Beau et des Étroubles, où des contrôles ont été effectués à un emplacement qui a mené à sanctionner surtout des cyclistes qui remontaient depuis le chemin de Narly. Les problèmes de circulation ont davantage trait aux véhicules motorisés, mais le fait est que les scooters prenaient la tangente et remontaient par le chemin des Étroubles pour éviter d'être amendés. **M. Mazzola** confirme que l'emplacement du contrôle a été effectivement mal compris. Cet élément a été repris depuis.

En l'absence d'autre prise de parole et l'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h33 et invite les personnes présentes à l'apéritif de l'Escalade.



Martin BARCELLINI

Président



Nicole ROEHRICH

Secrétaire